

Signature d'un Contrat Hospitalier de Territoire entre le Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

**L'ARS Bretagne soutient les projets des établissements
publics de santé du territoire pour cinq ans**

Dossier de presse

Mercredi 30 janvier 2019 – Centre Hospitalier de Paimpol

Le contrat hospitalier de territoire (CHT) 2018-2022 soutient financièrement les projets du GHT d'Armor, sur une période de 5 ans. Il accompagne, au sein des six établissements publics du territoire, la création de postes médicaux et soignants partagés, l'acquisition d'équipements biomédicaux et la mise en synergie de certaines fonctions.

En continuité avec les travaux de la communauté hospitalière de territoire, dont les actions avaient été soutenues depuis 2012, l'ARS Bretagne poursuit son accompagnement pour une offre publique performante et mieux coordonnée sur les Côtes d'Armor, afin d'améliorer le service rendu aux usagers et le quotidien des personnels hospitaliers.

Le GHT d'Armor représente la première offre de soins hospitaliers du territoire de santé n°7 avec 1 310 lits et places de court séjour, 497 lits et places de soins de suite et 2 489 lits et places d'hébergement pour personnes âgées. Il dessert une population de plus de 400 000 habitants.

Sur la base d'un projet médico-soignant partagé, approuvé par le Directeur général de l'ARS Bretagne en août 2017, les établissements membres du GHT d'Armor coopèrent au quotidien pour servir des objectifs communs : organiser l'offre de soins de proximité, offrir des prises en charges graduées à travers une organisation territoriale concertée des parcours, avec un accès facilité aux plateaux techniques et aux compétences plus spécialisées. Neuf filières de soins prioritaires et trois filières médico-techniques ont ainsi été déclinées dans les Côtes d'Armor. La mise en œuvre des actions retenues s'inscrit en cohérence avec les priorités de la Stratégie de transformation du système de santé et du Projet Régional de Santé et est portée par une dynamique forte des professionnels soignants et administratifs.

Le Contrat Hospitalier de Territoire : un outil régional au service de la stratégie territoriale d'offre de soins

La Bretagne compte huit GHT, qui ont chacun posé un diagnostic territorial précis et prospectif des besoins en matière d'offre de soins. Selon l'existant et les singularités des territoires, ils développent une stratégie partagée pour mieux répondre aux enjeux de santé publique et de démographie médicale. L'ARS Bretagne accompagne la conduite de ces projets et facilite leur mise en œuvre concrète, notamment par un soutien financier à l'amorçage. Cet accompagnement se concrétise à travers la signature d'un Contrat hospitalier de territoire

Les mesures accompagnées dans le cadre d'un contrat hospitalier de territoire sont de trois ordres :

- L'aide à la structuration et/ou au développement d'une filière de soins à travers des temps médicaux-soignants partagés
- Le soutien aux investissements
- La mutualisation de certaines fonctions supports entre établissements membres du groupement.

Un soutien sur cinq ans, au cœur des enjeux de santé du territoire

Réduire les déplacements inutiles des patients, renforcer la coopération entre les équipes, partager les compétences et les bonnes pratiques : le GHT fédère les établissements membres pour leur permettre de mieux répondre aux besoins de santé publique du territoire. A travers ce nouveau contrat, dix projets se voient ainsi soutenus sur une période de cinq ans.

Renforcer l'accès aux soins et limiter les déplacements des patients

- Création d'un temps médical partagé St Brieuc / Paimpol / Guingamp en endocrinologie-diabétologie pour :
 - développer une offre de consultations dans la spécialité sur le site des CH de Paimpol et de Guingamp ;
 - participer à la création d'un service de soins de suite et de réadaptation nutritionnels sur le CH de Paimpol ;
- Création de temps soignants (puéricultrice, psychologue) pour réduire les délais d'attente pour l'accès au programme de prise en charge de l'énurésie nocturne chez l'enfant et localiser une partie de l'offre sur le site du CH de Lannion ;
- Création d'une offre de consultations d'ophtalmologie publique sur le site du CH de Lannion - Financement des équipements nécessaires.

Renforcer l'offre de soins spécialisée

- Création d'un temps infirmier pour accompagner le déploiement d'une offre publique de télémédecine pour la prise en charge des plaies complexes et des cicatrisations difficiles. Des avis spécialisés seront ainsi délivrés aux professionnels libéraux de ville et aux établissements de santé et médico-sociaux du territoire de santé ;

- Création d'un centre public de médecine du sport - Acquisition des équipements et création des postes médicaux et soignants pour un projet médical en trois axes :
 - prise en charge préventive du sportif (cardiologique, en médecine hyperbare) sur le site des CH de Guingamp et de Lannion,
 - suivi des pathologies chroniques et traumatologiques sur le site du CH de St Brieuc,
 - accompagnement médical du handisport sur le site du CH de St Brieuc ;
- Création d'un temps médical partagé en pédiatrie pour assurer la continuité des soins sur les sites des CH de Lannion et de Guingamp.

Mutualiser certaines fonctions pour partager les bonnes pratiques et optimiser les ressources

- **Direction de l'information médicale** : financement de l'acquisition des équipements et création d'un poste non médical (technicien de l'information médicale) permettant la mise en œuvre d'un pôle inter-établissement de l'information médicale, afin de partager les bonnes pratiques dans la construction et l'exploitation des bases de données médico-économiques et statistiques des établissements membres, pour un pilotage et des choix stratégiques mieux éclairés ;
- **Qualité et sécurité des soins** : création d'un temps d'ingénieur bio-médical pour homogénéiser le parc d'équipement biomédical des établissements membres, faciliter son exploitation et sa maintenance en partageant les compétences, et partager les bonnes pratiques dans les domaines de la radio-protection et de la radio-physique médicale ;
- **Qualité et pratiques soignantes** : Création d'un temps médical et d'ingénieur dans le domaine de la qualité, pour harmoniser les pratiques soignantes, les évaluer, construire des outils et des méthodes communs, dans l'objectif d'offrir un même niveau de qualité dans chacun des établissements du GHT.
- **Achats** : financement de l'acquisition d'un outil informatique pour la gestion des marchés communs aux établissements du GHT, pour améliorer qualitativement et économiquement la gestion des processus d'achats des établissements membres.

Une évaluation de la mise en œuvre du contrat sera réalisée annuellement, avec l'ensemble des signataires, sur la base d'indicateurs de mise en œuvre et d'activité définis collectivement avec l'ARS Bretagne. Elle sera intégrée au suivi, plus large, de l'avancement du projet médico-soignant partagé.

Ce contrat hospitalier de territoire s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de transformation du système de santé en permettant de renforcer la gradation des soins et l'offre de proximité. A noter à cet égard que le GHT, représenté par le CH de Paimpol, participe aux travaux nationaux pour la mise en œuvre des hôpitaux de proximité. Ce contrat doit permettre de conforter les dynamiques de coopération au sein du territoire d'Armor.